



# Conditions générales

## Service juridique

### INSCRIPTION

L'inscription au service juridique BASIQUE ou PREMIUM est conclu pour une durée indéterminée, mais au minimum d'un an. Le service est réservé aux personnes morales membres de la CCI Valais.

L'inscription se fait en ligne, au travers du site internet de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI Valais) ou par le formulaire d'adhésion. Par son inscription au service juridique, le membre s'engage à respecter les présentes conditions générales.

### PRESTATIONS OFFRE BASIQUE

Le Service juridique BASIQUE permet d'accéder gratuitement à la permanence juridique de 1<sup>er</sup> niveau (soit des renseignements oraux pour les questions liées au droit du travail, aux assurances sociales, à la main d'œuvre étrangère, au droit des sociétés et des contrats) et aux documents juridiques types en ligne. Pour tout renseignement nécessitant une recherche approfondie, le tarif horaire du Service juridique est de Fr. 250.-/h + TVA.

### PRESTATIONS OFFRE PREMIUM

Avec le service juridique PREMIUM, l'entreprise se voit attribuer un ou une juriste pour le suivi de toutes ses questions. L'accès à la permanence juridique standard reste garanti si le degré d'urgence de la question ne permet pas d'attendre le retour du / de la juriste de référence indisponible (vacances, temps partiel, incapacité de travail).

L'étendue des prestations est la même que celle qui prévaut pour la permanence juridique BASIQUE, à l'exception de la possibilité de bénéficier d'une confirmation écrite de la réponse juridique donnée dans les cas simples (max. 15 minutes). Les cas plus complexes pour lesquels une réponse écrite nécessite davantage de temps sont facturés au tarif préférentiel applicable aux mandats. Le tarif préférentiel sur les mandats est fixé à Fr. 200.-/h, au lieu de Fr. 250.-/h.

L'offre PREMIUM comprend également un rabais de 20% sur les formations juridiques proposées par le seul service juridique de la CCI Valais.

## PRIX

Nos prix sont indiqués hors taxe. La TVA est facturée en sus.

OFFRE BASIQUE : Fr. 250.-/an + TVA. La première année, le montant dû est calculé ainsi : Fr. 250.- + TVA pour une adhésion jusqu'au 31 mars, Fr. 175.- + TVA pour une adhésion entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin, Fr. 125.- + TVA pour une adhésion entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre, Fr. 75.- + TVA pour une adhésion entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre.

OFFRE PREMIUM : Fr. 500.-/an + TVA. La première année, le montant dû est calculé ainsi : Fr. 500.- + TVA pour une adhésion jusqu'au 31 mars, Fr. 350.- + TVA pour une adhésion entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin, Fr. 250.- + TVA pour une adhésion entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre, Fr. 150.- + TVA pour une adhésion entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre.

## FACTURATION

L'abonnement au Service juridique est facturé au moment de l'inscription la première année, puis une fois par an, durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

## RÉSILIATION

La résiliation se fait pour la fin d'une année civile, moyennant un délai de congé d'un mois.

En cas de perte de la qualité de membre ou de résiliation anticipée, l'abonnement au Service juridique de l'année en cours est dû.

## MODIFICATIONS

Le passage de l'abonnement BASIQUE à l'abonnement PREMIUM est possible en tout temps. Dans ce cas, une facture complémentaire *pro rata temporis* est émise.

Le passage de l'abonnement PREMIUM à l'abonnement BASIQUE est possible sur demande et pour l'année suivante.

Sion, septembre 2025